

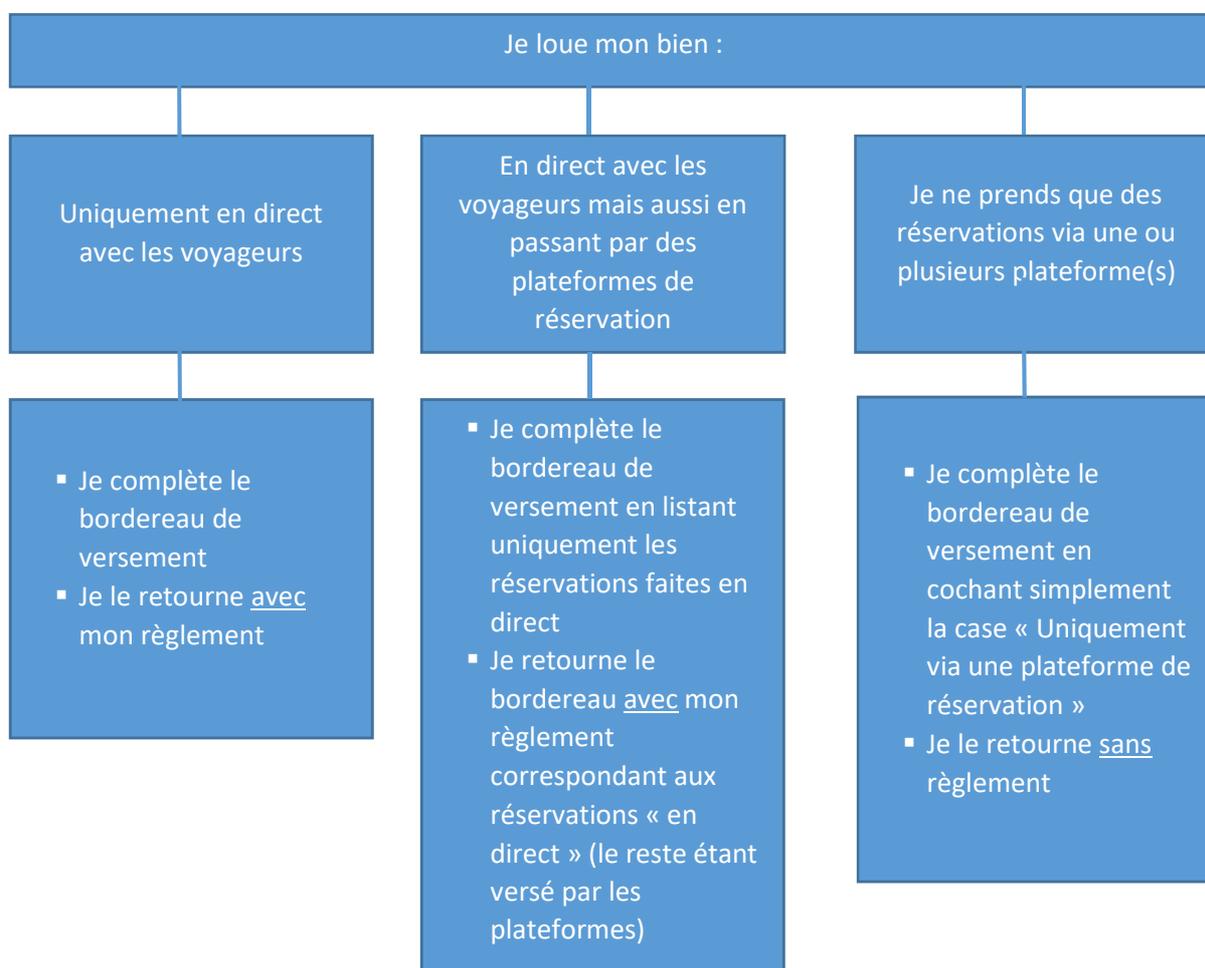
## Nouvelle procédure de versement

Le bordereau de versement de la taxe de séjour (en pièce jointe) remplace désormais le registre du logeur, si vous avez plusieurs biens en location merci de renvoyer 1 bordereau par logement.

Il est à compléter pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 puis devra être retourné avant le 15 février 2022 au Centre des impôts, accompagné de votre règlement (sauf si vous ne passez que par des plateformes de réservations) à :

Service de gestion comptable de Dole  
136 Avenue Léon Jouhaux  
39100 Dole

- par chèque à l'ordre du Trésor Public
- ou par virement en mentionnant votre nom et commune de l'hébergement en référence



### **Rappel concernant la collecte :**

- La taxe de séjour est collectée chaque année du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.
- Vous devez faire apparaître le montant de la taxe de séjour distinctement sur la facture de vos clients.
- Vous récoltez et conservez les sommes collectées jusqu'à son reversement
  
- Exonération de taxe de séjour pour :
  - Les mineurs (les moins de 18 ans)
  - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
  - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

### **Quel tarif appliquer à votre hébergement ?**

<b>Catégorie des hébergements</b>	<b>Tarif 2018</b>	<b>Fourchette légale</b>	<b>Tarif applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>
Palace	2,20 €	0,70 à 4,00 €	<b>2,20 €</b>
5 étoiles, 5 épis, 5 clés... Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme, gîtes, clévacances	1,65 €	0,70 à 3,00 €	<b>1,65 €</b>
4 étoiles, 4 épis, 4 clés... Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme, gîtes, clévacances	1,10 €	0,70 à 2,30 €	<b>1,10 €</b>
3 étoiles, 3 épis, 3 clés... Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme, gîtes, clévacances	0,90 €	0,50 à 1,50 €	<b>0,90 €</b>
2 étoiles, 2 épis, 2 clés... Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme, gîtes, clévacances Villages vacances 4 et 5 étoiles	0,85 €	0,30 à 0,90 €	<b>0,85 €</b>
1 étoile, 1 épi, 1 clé... Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme, gîtes, clévacances Villages vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes	0,55 € 0,75 €	0,20 à 0,80 €	<b>0,75 €</b>
Terrains de camping/caravanage 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans les aires de camping-cars et parcs de stationnement touristiques par tranche de 24H	0,30 €	0,20 à 0,60 €	<b>0,30 €</b>
Terrains de camping/caravanage classés en 1 et 2 étoiles, port de plaisance	0,20 €	0,20 €	<b>0,20 €</b>
Hébergement en attente ou sans classement	0,55 €	1% à 5% du coût HT de la nuitée	<b>3% du coût HT de la nuitée plafonné à 2,20€</b>



